

**ACCORD PRÉALABLE A LA
SCOLARISATION
HORS DE LA COMMUNE**
(loi n° 83.663 du 22/07/83 – Article 23)

Je soussigné, Maire de la Commune de :

AUTORISE l'enfant

né le

domicilié à

à fréquenter l'école maternelle-élémentaire désignée par la Ville de Toulon

pendant l'année scolaire 20.. / 20.. .

J'atteste que ma commune :

a) n'a pas une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'enfant : (1)

b) a la capacité d'accueil suffisante : (1)

mais autorise :

Aux motifs du décret (N° 86 425 du 12/03/1986) :

(les deux parents travaillent et absence de garde et de restaurant,
motifs médicaux, présence frère ou sœur déjà inscrit à Toulon) (1)

c) Autre motif : (à préciser) (1)

Dans tous les cas, la délivrance de cet accord préalable à l'inscription **implique** l'obligation de ma commune à **participer financièrement** aux charges de fonctionnement de l'école toulonnaise.

(1) *cocher la case correspondante*

Fait à

le